Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260226-2026_12_B-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE[illegible]
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 26 février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 23 février 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard
Absents : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia,
Excusés : LECLERC Didier

Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-12

MISE A PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE

Madame le Maire informe que suite à l'abattage d'un chêne sur une parcelle communale, du bois de chauffage est à vendre.

Il est proposé de mettre en vente ce bois au prix suivant :
- 80 euros pour le chêne

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la vente du bois de chauffage aux conditions énumérées ci-dessus soit 80 euros pour le chêne

Voix pour	11
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 02 MARS 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr